

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UN PROJET DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

À sa séance ordinaire du 11 mars 2020, le Conseil de la MRC a adopté le projet de règlement numéro 34-20 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC. Les modifications faisant l'objet de ce projet de règlement visent à créer un nouveau territoire d'intérêt particulier nommé « écologique et extraction temporaire » dans la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

AVIS vous est donné qu'une consultation écrite de 15 jours est tenue sur ce projet de règlement à compter de la date du présent avis, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 et à la résolution 2020-06-197 de la MRC. Cette procédure de consultation remplace le processus usuel d'assemblée publique prévu au Code municipal.

Le projet de règlement numéro 34-20 peut être consulté sur le site Internet de la MRC de Pierre-De Saurel à l'adresse suivante :

www.mrcpierredesaurel.com/responsabilites/amenagement-du-territoire/schema-damenagement

Toute personne qui désire transmettre des commentaires sur les modifications proposées dans ce projet de règlement doit les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : info@mrcpierredesaurel.com au plus tard le 30 juin prochain.

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du Conseil de la MRC avant l'adoption du règlement.

DONNÉ À SOREL-TRACY, ce 16^e jour de juin 2020.

La greffière,



M^e Joanie Lemonde